

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
ARRÊTÉS
FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-243

23-DD-0821	Concession de service public pour la gestion du service public de distribution d'eau potable et d'eau brute pour 66 communes de la MEL - ILEO - Nouveau règlement de service- Saisine de la Commission consultative des services publics locaux
23-DD-0822	LANNOY - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 8 dimanches en 2024
23-DD-0823	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Désignation d'un cabinet d'avocats
23-DD-0825	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Parcelle AD n° 195 - Acquisition en nature de trottoir
23-DD-0826	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Parcelle cadastrée AD n° 201 - Acquisition en nature de trottoir
23-DD-0828	HALLUIN - Route de Linselles - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable
23-DD-0829	QUESNOY-SUR-DEULE - Le Petit Meurchin - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable
23-DD-0830	MOUVAUX - Rue du Docteur Calmette - Cité-jardin de l'Escalette - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable
23-DD-0831	MOUVAUX - Rue Maxence Van Der Meersch - Cité-jardin de l'Escalette - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potab
23-DD-0832	QUESNOY-SUR-DEULE - Allée de l'Épinette - Résidence du Clair Soleil - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable

23-DD-0834	SEQUEDIN - Lieudit la Grande Couture - Parcelles cadastrées section AL n° 51-168-170-176 - Protocole de révocation amiable anticipée avec indemnisation au profit de l'exploitant des parcelles
23-DD-0835	Musée de la Bataille de Fromelles - Mise à jour de la grille tarifaire de la boutique du Musée

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.